

Ouverture de la séance du 1er frimaire an III (21 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Ouverture de la séance du 1er frimaire an III (21 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 9;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19577_t1_0009_0000_1

Fichier pdf généré le 15/07/2019

Séance du 1^{er} frimaire an III

(vendredi 21 novembre 1794)

Présidence de LEGENDRE (de Paris) (1)

La séance s'ouvre à onze heures et demie.
Un secrétaire occupe le fauteuil (2).

1

Un membre du comité des Dépêches donne lecture de la correspondance.

Les maire, agent national et officiers municipaux de la commune de Coulanges [-la-Vineuse, Yonne], font part d'une nouvelle découverte propre à augmenter la production du salpêtre. Ils soumettent à la sagesse de la Convention l'introduction dans les ateliers du nouvel usage employé dans leur département par le citoyen Guinaut-Desireaut, préposé aux salpêtres.

Mention honorable, renvoi à la commission des Poudres et salpêtres (3).

2

Les membres de la société populaire de Beaucaire [Gard] félicitent la Convention sur son adresse au peuple français : ils l'invitent à faire taire tous ces individus qui parlent sans cesse au nom du peuple, dont ils ne sont qu'une faible partie, et à ne pas souffrir qu'aucune association rivalise de puissance avec elle.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[La société populaire de Beaucaire à la Convention nationale, s. d.] (5)

Représentants du peuple Français,

C'est avec le plus vif intérêt que la société populaire de Beaucaire a entendu le rapport qui vous a été fait sur la situation politique de la

France, votre adresse aux François a achevé de nous dessiller les yeux.

En vain voudroit-on nous séparer de la Représentation nationale, uniquement attaché à la Convention, elle sera toujours notre point de ralliement, nous ne reconnoissons d'autre autorité que la sienne.

Vous seuls devés nous donner des loix, vous seuls en avés le pouvoir, ne souffrés jamais qu'aucune puissance puisse rivaliser avec vous, faites taire ces individus qui se disent le peuple et qui en sont seulement une bien petite partie, le peuple est cette nation puissante que vous représentez si dignement, l'on ne doit compter pour rien ces etres immoraux et sanguinaires qui vouloient de nouveau nous asservir et faire de la France un vaste cimetière, la justice est là.

Représentants, vous voulés nous rendre heureux, vous voulés notre bonheur, achevés votre ouvrage, conduisés au port le vaisseau de l'état et sous peu tous nos ennemis seront forcés en reconnoissant la République française, d'admirer en vous les restaurateurs de la liberté, les peres du peuple.

Oùï, c'est vous qui nous avés rendu a la liberté, le nouveau Cromwel, le Catilina moderne n'est plus, c'est en vain que son ombre voudroit planer sur le peuple français, tous les citoyens sont debout, ils ne veulent plus de victimes, ils veulent le gouvernement qui a sauvé la République, ils veulent ne faire qu'un avec la Convention mourir ou triompher avec elle.

Représentants, nos coeurs, nos bras [*manque une page*]

Suivent 54 signatures.

3

Des citoyens de la société des Amis de la Convention, séante à Boulay, département de la Moselle, se plaignent des efforts que font l'ambition et la tyrannie pour rivaliser de pouvoir avec la représentation nationale et la troubler au milieu de ses importants travaux. Éluë par le peuple pour exercer toute sa souveraineté, elle ne doit point

(1) P.-V., L, 11.

(2) P.-V., L, 1.

(3) P.-V., L, 1.

(4) P.-V., L, 2.

(5) C 328, pl. 1453, p. 1. *Bull.*, 5 frim. (suppl.).